

commission du codex alimentarius

F

ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 7 de l'ordre du jour

CX/NFSDU 08/30/7

Septembre 2008

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME 30^e session

Le Cap, Afrique du Sud, 3 - 7 novembre 2008

VALEURS NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE SUPPLÉMENTAIRES OU RÉVISÉES AUX FINS D'ÉTIQUETAGE DANS LES DIRECTIVES CODEX CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL À L'ÉTAPE 3

(Préparé par la République de Corée avec le soutien de la FAO, de l'Australie, du Brésil, de la Chine, de la Communauté européenne, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis d'Amérique, du CRN et du NHF)

Les gouvernements et les organisations internationales concernées sont invités à soumettre des observations ou des informations sur le document à l'étape 3 (voir Annexe), conformément à la procédure uniforme d'élaboration des normes et des textes apparentés du Codex (cf. Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, seizième édition), de préférence par courrier électronique, à : Dr Rolf Grossklaus, Directeur et professeur, Institut fédéral d'évaluation des risques (BfR), B. P. 33 00 13, 14191 Berlin, Allemagne (télécopie : +49 99529-4965 ; courriel : ccnfsdu@bmelv.bund.de), avec une copie à : Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, par fax au +39-06-5705-4593 ou par courriel à l'adresse codex@fao.org

pour le 15 octobre 2008.

Historique

La section 3.4.4 des Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel fournit la liste des valeurs nutritionnelles de référence (VNR) pour plusieurs éléments nutritifs à des fins d'étiquetage, dans l'intérêt d'une normalisation et d'une harmonisation à l'échelle internationale. Les Principes régissant l'étiquetage nutritionnel inclus dans les Directives Codex stipulent que les renseignements fournis devraient avoir pour but de donner aux consommateurs un profil approprié des éléments nutritifs contenus dans l'aliment et jugés importants du point de vue nutritionnel, et que ces renseignements ne devraient pas porter le consommateur à croire que l'on connaît les quantités exactes que doit ingérer chaque individu pour se maintenir en bonne santé. Les Directives ont pour objet de faire en sorte que l'étiquetage nutritionnel fournisse au consommateur des renseignements sur un aliment de manière qu'il puisse faire un choix éclairé, en plus d'encourager le respect de bons principes nutritionnels dans la formulation d'aliments qui seront bénéfiques à la santé publique.

Les apports journaliers recommandés (AJR) de référence du Codex ont été introduits pour la première fois en 1985, puis rebaptisés valeurs nutritionnelles de référence (VNR) et amendés une fois en 1993 selon les recommandations de la consultation d'experts FAO/OMS (Helsinki, Finlande, 12-16 septembre 1988). Conformément à la section 5.0, l'étiquetage nutritionnel devrait faire l'objet d'un examen périodique, de manière à ce que la liste des éléments nutritifs à inclure dans les renseignements sur la composition du produit reste à jour et corresponde aux connaissances les plus récentes en matière de nutrition. Un tel examen des VNR devrait tenir compte des données scientifiques nouvelles, et c'est ainsi que le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) a été invité à élaborer des principes généraux destinés à orienter le choix et les méthodes d'amendement des VNR.

Le CCNFSDU s'est intéressé à l'ajout ou la révision des VNR lors de la 25^e session en 2003. Lors de la 29^e session, le Comité a décidé que la portée de ses travaux devait être limitée aux vitamines et aux sels minéraux. Le Comité a également convenu que cette activité comporterait un processus pour élaborer les principes généraux pour l'établissement de VNR destinées à la population générale comme première étape. L'étape suivante consisterait à examiner toutes les valeurs de référence disponibles et leur fondement scientifique en vertu des principes convenus et, le cas échéant, à mettre à jour et à étendre la liste des VNR pour les vitamines et les sels minéraux dans les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel. Une fois le processus susvisé achevé, le Comité pourrait établir les principes et les VNR concernant les individus âgés de 6 à 36 mois, en utilisant comme base les principes définis pour les VNR pour la population générale et en les modifiant selon les besoins (ALINORM 08/31/26, par. 128-129).

Le Comité a convenu de demander à la 31^e session de la Commission d'approuver les nouveaux travaux sur l'examen des Valeurs nutritionnelles de référence pour les vitamines et les sels minéraux à des fins d'étiquetage des aliments (ALINORM 08/31/26, par. 132 et annexe V), et la Commission a approuvé la proposition du Comité (ALINORM 08/31/REP, annexe X).

Calendrier

- Premier projet à étudier lors de la 30^e session du CCNFSDU, novembre 2008 ;
- Proposition de passer à l'étape 5 suite à l'élaboration des principes généraux et à la mise à jour et l'extension des VNR actuelles pour la population en général d'ici à la 32^e session du CCNFSDU prévue en 2010 ;
- Proposition de passer à l'adoption par la Commission suite à la modification appropriée du projet de principes généraux et l'élaboration des VNR pour les individus âgés de 6 à 36 mois d'ici à la 34^e session du CCNFSDU prévue en 2012.

Recommandations

Que le Comité :

1. Décide si les objectifs des VNR sont correctement décrits au par. 9 et dans le préambule de l'avant-projet d'annexe.
2. Discute des paragraphes 7 et 8 afin de déterminer si le Comité doit continuer d'inclure les valeurs d'étiquetage des aliments spécifiques internationales dans ces directives ou, à l'opposé, identifier uniquement les principes généraux pour que les gouvernements en déduisent leur propre ensemble de valeurs pour l'étiquetage des aliments, en tenant compte de l'étendue selon laquelle les VNR sont utilisées par les pays membres.
3. Discute de l'examen du texte d'introduction et de toutes les autres dispositions applicables afin qu'ils soient cohérents avec l'annexe.
4. Décide des options adéquates pour (1) le choix de la base et (2) les approches à adopter pour tenir compte des apports nutritionnels en fonction de l'âge et du sexe¹ dans la détermination d'une valeur

¹ Le terme « valeur d'apport nutritionnel » est employé comme terme générique destiné à englober les besoins nutritionnels moyens (BNM), le niveau nutritionnel individuel (INLx - individual nutrient level) ou la fourchette acceptable d'apports, tel que proposé par la réunion d'experts de la FAO/OMS/UNU/UNICEF en 2005. Pour en

- d'apport nutritionnel unique à utiliser dans la population générale².
5. Décide des critères applicables aux sources de données convenables dont les VNR doivent être extraites et identifie la liste des éléments nutritifs à inclure sur une base scientifique.
 6. Examine et formule des observations sur la question de savoir si l'avant-projet d'annexe aux Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel : Principes généraux pour l'établissement de VNR pour les vitamines et les sels minéraux pour la population générale est prête à passer à l'étape 5.

savoir plus, voir King et Garza, « International harmonization of approaches for developing nutrient-based dietary standards », Food and Nutrition Bulletin vol. 28, n° 1 (supplément), 2007

² La « population générale » inclut les enfants âgés de plus de 36 mois et l'ensemble des groupes d'âge adulte.

AVANT-PROJET VALEURS NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE SUPPLÉMENTAIRES OU RÉVISÉES AUX FINS D'ÉTIQUETAGE DANS LES DIRECTIVES CODEX CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL À L'ÉTAPE 3

1. INTRODUCTION

1. La Commission du Codex Alimentarius (CCA) a adopté les Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel lors de sa 16^e session en 1985. Les directives prévoyaient que les données numériques concernant certains éléments nutritifs pouvaient être exprimées en termes de proportion des apports journaliers recommandés (AJR) de référence. Les AJR de référence ont été décrits comme étant basés principalement sur un groupe de consommateurs unique.
2. En 1988, suite aux délibérations de la Commission et compte tenu du soutien du gouvernement finlandais, une consultation mixte d'experts FAO/OMS a été mise sur pied à Helsinki afin d'avoir un avis sur les AJR à des fins d'étiquetage et sur d'autres questions nutritionnelles intéressant la Commission. La Consultation a recommandé de remplacer les AJR de référence du Codex par des « valeurs nutritionnelles de référence (VNR) » afin d'indiquer clairement que les références servaient uniquement de norme de comparaison de la teneur des aliments en éléments nutritifs et ne renvoyaient pas aux besoins nutritionnels individuels. La consultation a examiné toutes les données disponibles au niveau national et international, ainsi que les AJR de référence du Codex et les VNR recommandées pour les éléments nutritifs, afin d'inclure 9 vitamines (A, D, C, thiamine, riboflavine, niacine, B₆, acide folique et B₁₂), 5 minéraux (calcium, magnésium, fer, zinc, iode) et des protéines.
3. Suite aux recommandations de la consultation d'experts d'Helsinki, la section 3.3.4 des Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel a été amendée en 1993, étant entendu qu'elle était sujette à révision conformément aux nouvelles données scientifiques. Le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) a été invité à élaborer des principes généraux pour orienter le choix et l'amendement des VNR.
4. Les VNR actuelles figurent également dans les Directives Codex concernant les compléments alimentaires en vitamines et sels minéraux (CAC/GL 55-2005) et dans les Directives Codex pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé (CAC/GL 23-1997, Rév. 1-2004) comme base pour des critères applicables aux allégations relatives à la nutrition et à la santé.

2. CHAMPS D'APPLICATION ET PROCESSUS DE TRAVAIL ACTUELS

5. Le caractère essentiel des vitamines et des sels minéraux est bien avéré et il est probable que les preuves en faveur d'une définition des recommandations pour la plupart des vitamines et sels minéraux soient plus nombreuses que pour les autres composés alimentaires. C'est pourquoi le Comité a décidé que la portée de ses travaux actuels devait être limitée aux vitamines et aux sels minéraux.
6. Le Comité a également convenu de l'importance de l'élaboration de 2 ensembles de VNR pour (1) la population générale à partir de l'âge de 36 mois et pour (2) les nourrissons et les enfants en bas âge de 6 à 36 mois. Par souci de simplicité, cette activité comporterait un processus pour élaborer les principes généraux pour l'établissement de VNR destinées à la population générale comme première étape. Cette étape consisterait à examiner tous les apports nutritionnels de référence disponibles et leur fondement scientifique en vertu des principes généraux convenus et, le cas échéant, à mettre à jour et à étendre la liste actuelle des VNR pour les vitamines et les sels minéraux dans les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel. Ensuite, le Comité élaborerait les principes pouvant s'appliquer aux VNR pour les nourrissons et les enfants en bas âge de 6 à 36 mois, en s'appuyant sur les principes identifiés pour les VNR pour la population générale comme base et en les modifiant au besoin.

7. Avant de commencer les travaux proposés, le Comité doit déterminer s'il serait approprié de mettre à jour et d'étendre les VNR actuelles dans ces directives ou, à l'opposé, d'identifier uniquement les principes généraux pour que les gouvernements en déduisent leur propre ensemble de valeurs pour l'étiquetage des aliments, au vu de la complexité croissante dans l'établissement de valeurs d'étiquetage des aliments internationales spécifiques depuis la consultation d'Helsinki.
8. Si le Comité décide de poursuivre l'examen et l'extension des VNR en dépit de la complexité de ce travail, il pourrait y avoir un avantage à fournir des orientations concernant l'élaboration de tableaux pour l'examen des valeurs d'apport nutritionnel disponibles à partir de toutes les sources de données scientifiques qui répondent aux critères convenus pour la discussion lors de la 31^e session du Comité. En alternative, si le Comité décide de se contenter d'identifier des principes généraux pour les gouvernements, il est impératif d'indiquer dans le préambule du projet d'annexe que les gouvernements ont la possibilité d'étudier le caractère approprié de ces principes généraux et des facteurs supplémentaires spécifiques à un pays ou une région, par exemple la biodisponibilité de sources d'aliments pour les éléments nutritifs et les niveaux d'apports supérieurs basés sur leurs déductions, dans l'établissement de leurs propres valeurs de référence à des fins d'étiquetage. Le texte d'introduction actuel concernant les VNR devrait également être révisé afin d'apporter cette clarification. Il stipule désormais, à la section 3.4.4, que « ...les valeurs nutritionnelles de référence devraient être utilisées aux fins de l'étiquetage aux fins de normalisation et d'harmonisation à l'échelle internationale », impliquant ainsi que toutes les valeurs de référence figurant sur les étiquettes des aliments devraient être uniformes.

3. ÉLABORATION DE PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR L'ÉTABLISSEMENT DE VNR POUR LES VITAMINES ET LES SELS MINÉRAUX POUR LA POPULATION GÉNÉRALE

3.1 Choix de la base appropriée

9. Si le but des VNR se limitait à aider les consommateurs à comparer la teneur en éléments nutritifs de différents produits, n'importe quelle valeur de référence serait suffisante comme base. Cependant, si un autre objectif principal des VNR est d'estimer les contributions relatives de différents produits à l'apport alimentaire global, les valeurs de référence choisies devraient alors être scientifiquement fondées et liées à des besoins.
10. Étant donné qu'à l'heure actuelle de nombreux pays membres et autorités ont mis en place de multiples catégories de valeurs d'apport nutritionnel, il est impératif de déterminer quelle base de ces apports nutritionnels est la plus appropriée pour un emploi cohérent tout au long du processus d'étiquetage afin de fournir aux consommateurs un point de référence simple, cohérent, compréhensible et pertinent.
11. Deux valeurs d'apport nutritionnel ont été proposées, comme suit :

(1) le besoin nutritionnel moyen (BNM)³ correspondant à l'apport nutritionnel dont on estime qu'il est suffisant pour satisfaire les besoins nutritionnels de 50 pour cent d'individus en bonne santé apparente à une étape de la vie et dans un groupe de sexe déterminés (par exemple en tenant compte du sexe et de l'étape de la vie d'un sous-groupe tels que l'âge et la grossesse/lactation). Il est basé sur un critère d'adéquation spécifiquement choisi ou de santé optimale ;

³ Le terme « besoin nutritionnel moyen (BNM) » est utilisé comme terme générique. Différents pays peuvent utiliser une autre terminologie pour ce concept, par exemple besoin moyen estimé (BME), besoin moyen (BM) ou promedio de los requerimientos nutrimentales (RN).

- (2) Niveau nutritionnel individuel (INLx - Individual Nutrient Level)⁴ correspond à l'apport nutritionnel dont on estime qu'il est suffisant pour satisfaire les besoins nutritionnels de la plupart (98 pour cent) des individus en bonne santé apparente à une étape de la vie et dans un groupe de sexe déterminés (par exemple en tenant compte du sexe et de l'étape de la vie d'un sous-groupe tels que l'âge et la grossesse/lactation). Il repose généralement sur le BNM majoré de 2 écarts-types (SD) du BNM si la distribution des besoins est normale.
12. Pour une vitamine ou un sel minéral jugé essentiel mais pour laquelle ou lequel il n'existe pas de preuves scientifiques suffisantes pour établir un BNM, aucun INLx n'est fixé. Dans ce cas, il est approprié d'envisager l'utilisation de la fourchette acceptable d'apport journalier⁵. Celle-ci peut être basée sur des preuves scientifiques insuffisantes ou sur des apports moyens de l'élément nutritif dans une population en bonne santé apparente lorsqu'il n'existe pas de preuve d'une carence. Par conséquent, il peut être nécessaire d'examiner comment ces valeurs ont été obtenues au cas par cas pour établir les VNR.
13. Les VNR actuelles ont été établies sur la base des INLx afin de couvrir les besoins de la plus grande frange de la population possible, mais pas forcément de toute la population. On a avancé l'argument selon lequel elles pourraient conduire à une tendance ascendante dans la teneur en éléments nutritifs ajoutés aux aliments due aux demandes de la part de consommateurs qui attendent des quantités plus élevées d'éléments nutritifs et aux efforts des fabricants pour améliorer la valeur nutritionnelle de leurs produits alimentaires.
14. Par définition, les BNM représentent la meilleure estimation statistique du besoin nutritionnel moyen pour les individus au sein d'un groupe d'âge et de sexe spécifique. Par conséquent, compte tenu de l'utilisation éventuelle de l'étiquetage nutritionnel, cette valeur pourrait être ou ne pas être acceptable en vue d'une utilisation pour les VNR. Si les consommateurs utilisent les VNR sur les étiquettes seulement pour comparer des aliments, les BNM constituent l'une des bases appropriées. Si les consommateurs utilisent les VNR comme substitut pour leurs valeurs d'INLx, les BNM ne constituent pas une base appropriée pour les VNR. Toutefois, cette approche a débouché sur la création d'un ensemble de valeurs sensiblement différentes (inférieures) des VNR existantes pour certains éléments nutritifs pour lesquels des VNR sont disponibles, ce qui est de nature à renforcer la confusion au lieu de procurer un système simple et uniforme. Pour d'autres éléments nutritifs pour lesquels il n'y a pas de BNM, la fourchette d'apport serait nécessaire. C'est pourquoi certains recommandent que les INLx continuent à servir de base pour les VNR.

3.2 Prise en compte de valeurs différentes spécifiques à l'âge et au sexe

15. Après avoir choisi la base la plus appropriée pour les valeurs d'apport nutritionnel, qu'il s'agisse des besoins moyens ou des apports recommandés, il convient de tenir compte des valeurs d'apport nutritionnel pour différents groupes d'âge et de sexe au sein de la population générale.
16. Les quatre approches suivantes ont été proposées :

⁴ Le terme « niveau nutritionnel individuel (INLx) » est utilisé comme terme générique. Différents pays peuvent utiliser une autre terminologie pour ce concept, par exemple apport nutritionnel recommandé (ANR), apport journalier recommandé (AJR), apport nutritionnel de référence (RNI - Reference Nutrient Intake), apport de référence pour la population (PRI - Population Reference Intake) ou ingestion diaria recomendada (IDR).

⁵ Le terme « fourchette acceptable d'apport journalier » est un terme générique utilisé pour exprimer l'apport observé considéré comme adéquat pour satisfaire les besoins de la majorité de la population. Différents pays peuvent utiliser une autre terminologie pour ce concept, par exemple apport adéquat (AI - Adequate Intake), extrémité inférieure de la fourchette des apports sûrs ou Ingestion diaria sugerida (IDS).

- (1) Prendre en compte les valeurs les plus élevées des groupes d'âge et de sexe différents ;
 - (2) Prendre en compte les valeurs à l'échelle de la population à l'aide des données de recensement spécifiques à un pays ou une région ainsi que les proportions de chaque groupe d'âge et de sexe ;
 - (3) Prendre en compte les valeurs à l'échelle de la population à l'aide d'une répartition hypothétique en fonction de l'âge et du sexe ;
 - (4) Prendre en compte les moyennes spécifiques à un sous-groupe à l'échelle de la population, par exemple les moyennes des valeurs pour les hommes et les femmes adultes.
17. Les VNR actuelles ont été établies sur la base des INLx les plus élevés de tous les groupes d'âge et de sexe différents. Pour la plupart des éléments nutritifs, cela correspondait aux INLx des hommes adultes, exception faite du fer pour lequel les INLx pour les femmes en âge de procréer ont été sélectionnés.
18. En sélectionnant les valeurs les plus élevées, les besoins de la quasi totalité de la population seraient couverts. Les défenseurs de cette approche pensent que cette utilisation permettrait d'améliorer la qualité des aliments à travers une meilleure transformation ou un rétablissement et un renforcement des éléments nutritifs. Cependant, il a été objecté qu'une telle approche surestimait les besoins réels de certaines tranches d'âge ou groupes de sexe, en particulier les plus jeunes enfants. Dans certains cas, l'utilisation des INLx les plus élevés pourrait conduire à une valeur d'apport nutritionnel de référence proche ou supérieure au niveau nutritionnel supérieur (UNL - upper nutrient level)⁶ fixé pour les plus jeunes et pour les sous-groupes potentiellement vulnérables de la population n'ayant pas besoin de tels apports élevés. Cependant, il peut s'avérer important d'élaborer un principe séparé qui aborde la manière de prendre en compte l'UNL, car ce dernier intègre d'emblée un facteur d'incertitude. Certains ont avancé que cette approche sous-estimerait par ailleurs la valeur nutritionnelle de certains aliments traditionnels.
19. L'approche à l'échelle de la population pour tous les groupes de sexe et d'âge différents de la population serait appliquée, en exploitant les données de recensement ou une répartition hypothétique en fonction de l'âge et du sexe. Par exemple, l'apport nutritionnel spécifique différent en fonction de l'âge et du sexe est multiplié par le nombre de personnes incluses dans chaque groupe. Ensuite, la somme obtenue des besoins est divisée par la taille respective de la population totale et arrondie si nécessaire au nombre entier le plus proche. Cette approche permettrait d'obtenir un chiffre qui ne serait pas sensiblement supérieur au besoin de certains groupes de la population mais qui se rapprocherait de l'apport nutritionnel de référence requis pour satisfaire les besoins de la majorité de la population. Il convient toutefois de noter que cette approche compliquera la situation étant donné que les VNR ont été définies sur la base d'hypothèses axées tant sur le poids corporel que sur l'âge. En outre, cette approche rendra plus difficile encore l'harmonisation à l'échelle mondiale, car chaque pays présente une proportion différente d'enfants par rapport aux adultes. Une approche alternative plus simple serait de prendre en compte les moyennes pondérées des valeurs de BNM ou d'INLx pour les hommes et les femmes dans le sous-groupe de population sélectionné.
20. Dans tous les cas, les valeurs d'apport nutritionnel des femmes enceintes et allaitantes ne devraient pas être prises en compte, étant donné qu'il est très probable qu'elles dépassent les apports maximums recommandés de certains individus au sein du groupe ciblé.

⁶ Le terme « niveau nutritionnel supérieur (UNL - Upper nutrient level) » est utilisé comme terme générique. Différents pays peuvent utiliser une autre terminologie pour ce concept, par exemple niveau supérieur d'apport nutritionnel tolérable (UL), extrémité supérieure de la fourchette des apports sûrs ou limite superior de consumo (LSC).

* Un exemple de la manière dont les valeurs varient en fonction de la base et de l'approche d'intégration choisies est présenté ci-dessous.

Élément nutritif	INLx le plus élevé	INLx pondéré	BNM (AI) le plus élevé	BNM (AI) pondéré	UNL 4~8 ans
Vitamine A (µgER)	900	754	630	531	900
Vitamine D (µg)			(15)	(7)	50
Vitamine C (mg)	90	74	75	61	650
Thiamine (mg)	1,2	1,1	1,0	0,9	-
Riboflavine (mg)	1,3	1,1	1,1	0,9	-
Niacine (mg)	16	14	12	11	15
Vitamine B ₆ (mg)	1,7	1,3	1,4	1,1	40
Acide folique (µg) ⁷	400	378	330	304	400
Vitamine B ₁₂ (µg)	2,4	2,3	2,0	1,9	-
Calcium (mg)			(1300)	(1091)	2500
Magnésium (mg) ⁸	420	341	350	283	110
Fer (mg)	18	11	8	6	40
Zinc (mg)	11	9,1	9,4	7,7	12
Iode (µg)	150	144	95	91	300
Cuivre (mg)	0,9	0,8	0,7	0,7	3
Sélénium (µg)	55	52	45	43	150

(Source : Federal Register (2007). 72 FR 62149-62175)

* Un exemple de valeurs de référence moyennes par sexe est présenté ci-dessous.

Éléments nutritifs	INLx le plus élevé chez les hommes	INLx le plus élevé chez les femmes	VNR proposées
Fer (mg) *10 % de biodisponibilité	13,7	29,4	21,6
Zinc (mg) *biodisponibilité modérée	7,0	4,9	6,0
Vitamine A (µgER)	500	600	550
Vitamine C (mg)	45	45	45

(Source : réponse australienne au groupe de travail en ligne, juin 2008)

⁷ L'acide folique est utilisé dans les aliments et les compléments enrichis, mais n'est pas présent naturellement en quantités significatives dans les aliments. Les folates présents naturellement dans les aliments sont des ptéroyl polyglutamates. L'UNL s'applique à l'acide folique, mais pas aux folates naturellement présents dans les aliments.

⁸ Les UNL pour le magnésium ont été établis pour le magnésium provenant de sources non alimentaires. En revanche, les INLx pour le magnésium ont été établis pour l'apport total de magnésium provenant de toutes les sources, notamment l'apport provenant des aliments conventionnels.

3.3 Choix de sources de données appropriées

21. Les Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel recommandaient que les VNR soient basées dans la mesure du possible sur les valeurs d'apport nutritionnel recommandées par la FAO/OMS. Cependant, les premières valeurs de référence pour l'étiquetage ne provenaient pas des rapports de la FAO/OMS. À trois exceptions près (vitamine B₆, magnésium et fer), ces valeurs proviennent des AJR de 1980 du Conseil national de recherche des États-Unis (United States National Research Council (9^e édition)).
22. Les Directives révisées en 1993 ne requéraient plus que ces valeurs soient basées, si possible, sur les valeurs d'apport nutritionnel recommandées par la FAO/OMS. Elles indiquent simplement que la liste des éléments nutritifs et les valeurs de référence pour l'étiquetage devraient être maintenues à jour en fonction des progrès scientifiques, des recommandations futures des comités mixtes FAO/OMS et autres et de toutes les informations pertinentes (note #2 et section 5.1 des Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel), en reconnaissant que « la définition et l'examen de ces valeurs étaient des processus permanents, sujets à révision en fonction des nouvelles données scientifiques » (ALINORM 93/40, par. 182).
23. Globalement, il convient de tenir compte des conseils pertinents prodigués par la FAO/OMS le cas échéant pour établir les VNR. En l'absence de ressources récentes de la FAO/OMS, des valeurs d'apport nutritionnel récentes d'organismes scientifiques compétents, autres que la FAO/OMS, pourraient servir de base.
24. Lors de l'évaluation de la liste existante des valeurs d'apport nutritionnel scientifiquement fondées qui sont applicables à l'établissement des VNR pour la population générale, les critères suivants doivent être employés :
 - Les sources doivent refléter des évaluations indépendantes des données scientifiques par des organismes scientifiques compétents ;
 - Si besoin est, une plus grande priorité sera accordée à des valeurs d'apport nutritionnel plus récentes émises par des organismes scientifiques compétents.

**Par exemple, l'apport journalier recommandé le plus élevé spécifique en fonction de l'âge et du sexe pour la vitamine C présente des valeurs différentes selon les pays. Les valeurs vont de 40 à 90 mg/j et seraient difficiles à concilier en une seule valeur applicable à tous les pays.*

Pays	INLx le plus élevé pour la vitamine C (mg/jour)
États-Unis	90 ⁹
Nouvelle-Zélande	45 ¹⁰
Royaume-Uni	40 ¹¹
FAO/OMS	45 ¹²

(Sources : réponse néo-zélandaise au groupe de travail en ligne, juin 2008)

25. Les synthèses des observations reçues en provenance des membres du groupe de travail électronique (GTE) et des recommandations seront présentées dans le document de séance (CRD) lors de la prochaine session du CCNFSU.

⁹ <http://www.iom.edu/Object.File/Master/7/296/webtablevitamins.pdf>

¹⁰ <http://www.nrv.gov.au/Nutrients.aspx?code=43706004>

¹¹ <http://www.eatwell.gov.uk/healthydiet/nutritionessentials/vitaminsandminerals/vitamins/>

¹² <ftp://ftp.fao.org/es/esn/nutrition/Vitri/pdf/APPENDIX.pdf>

**AVANT-PROJET D'ANNEXE AUX DIRECTIVES CODEX CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE
NUTRITIONNEL : PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR L'ÉTABLISSEMENT DE VALEURS
NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE POUR LES VITAMINES ET LES SELS MINÉRAUX
POUR LA POPULATION GÉNÉRALE À L'ÉTAPE 3**

PRÉAMBULE

Ces principes s'appliquent à l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence du Codex à des fins d'étiquetage (VNR) pour les vitamines et les sels minéraux pour la population générale, à savoir tous les individus à partir de l'âge de 36 mois. Ces valeurs peuvent être utilisées pour aider les consommateurs 1) à estimer les contributions relatives de différents produits à l'apport alimentaire global et 2) à comparer la teneur en éléments nutritifs entre les produits.

Un gouvernement peut choisir d'utiliser les VNR ou, en alternative, d'étudier le caractère adapté des principes généraux ci-dessous et de facteurs supplémentaires spécifiques à un pays ou une région pour établir ses propres valeurs de référence à des fins d'étiquetage. Par exemple, au niveau national, les valeurs à l'échelle de la population pour la population générale peuvent être établies en pondérant des valeurs de référence scientifiquement fondées pour les apports journaliers destinés à des groupes d'âge et de sexe différents, en utilisant les données de recensement pour un pays et les proportions de chaque groupe d'âge et de sexe. De plus, les gouvernements peuvent établir des valeurs de référence d'étiquetage des aliments qui tiennent compte de facteurs spécifiques au pays ou à la région et qui ont une influence sur l'absorption ou l'utilisation des éléments nutritifs (par exemple la biodisponibilité des éléments nutritifs tels que le fer dans les régimes alimentaires habituels). Les gouvernements peuvent également décider d'établir ou non des valeurs de référence séparées pour l'étiquetage des aliments pour des tranches spécifiques de la population générale, comme les femmes enceintes et allaitantes.

PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR L'ÉTABLISSEMENT DE VNR POUR LES VITAMINES ET LES SELS MINÉRAUX

A. Choix de la base appropriée

Les VNR doivent être basées sur :

[Option 1 : besoins nutritionnels moyens (BNM), les valeurs d'apport nutritionnel estimées répondant aux besoins de 50 pour cent des individus d'un sous-groupe spécifique de la population en bonne santé apparente (par exemple en tenant compte du sexe et de l'étape de la vie d'un sous-groupe tels que l'âge et la grossesse/lactation). En l'absence de BNM établis pour un élément nutritif pour un sous-groupe spécifique, il peut être approprié d'envisager l'utilisation de valeurs ou de fourchettes d'apport nutritionnel acceptables qui ont été établies par des organismes scientifiques compétents. Il est nécessaire d'examiner comment ces valeurs ont été obtenues au cas par cas.

[Option 2 : niveau nutritionnel individuel (INLx), les valeurs d'apport nutritionnel estimées répondant aux besoins de la plupart (98 pour cent) des individus d'un sous-groupe spécifique de la population en bonne santé apparente (par exemple en tenant compte du sexe et de l'étape de la vie d'un sous-groupe tels que l'âge et la grossesse/lactation). En l'absence d'INLx établis pour un élément nutritif pour un sous-groupe spécifique, il peut être approprié d'envisager l'utilisation de valeurs ou de fourchettes d'apport nutritionnel acceptables qui ont été établies par des organismes scientifiques compétents. Il est nécessaire d'examiner comment ces valeurs ont été obtenues au cas par cas.

B. Prise en compte de valeurs différentes spécifiques à l'âge et au sexe

Les VNR pour la population générale doivent être déterminées comme suit :

- [Option 1 : prendre en compte les valeurs les plus élevées des groupes d'âge et de sexe différents ;]
- [Option 2 : prendre en compte les valeurs à l'échelle de la population à l'aide des données de recensement spécifiques à un pays ou une région ainsi que les proportions de chaque groupe d'âge et de sexe]
- [Option 3 : prendre en compte les valeurs à l'échelle de la population à l'aide d'une répartition hypothétique en fonction de l'âge et du sexe ;]
- [Option 4 : prendre en compte les moyennes spécifiques à un sous-groupe à l'échelle de la population, par exemple les moyennes des valeurs pour les hommes et les femmes adultes.]

Aux fins de l'établissement de ces VNR, les valeurs pour les femmes enceintes et allaitantes sont exclues.

C. Prise en compte de niveaux d'apport supérieurs

L'établissement de VNR pour la population générale peut également tenir compte de niveaux d'apport supérieurs établis par des organismes scientifiques compétents.

D. Choix de sources de données appropriées pour extraire les VNR

Il convient de tenir compte des conseils pertinents et récents prodigués par la FAO/OMS le cas échéant pour établir les VNR. En l'absence de ressources de la FAO/OMS, des valeurs d'apport nutritionnel récentes d'organismes scientifiques compétents reconnus, autres que la FAO/OMS, pourraient être utilisées.

Lors de l'évaluation de la liste existante des valeurs d'apport nutritionnel scientifiquement fondées qui sont applicables aux VNR pour la population générale, les critères suivants doivent être employés afin de sélectionner des sources adéquates pour ces valeurs :

- Les sources devraient refléter des évaluations indépendantes des données scientifiques par des organismes scientifiques compétents reconnus ;
- Si besoin est, une plus grande priorité sera accordée à des valeurs d'apport nutritionnel plus récentes émises par des organismes scientifiques compétents reconnus.